

14 octobre : promenade mycologique

3 novembre 25 ans de SOS Kauwberg



Le plus ancien occupant de potager dont il était propriétaire au Kauwberg, Jean Neukens, est décédé fin juin à l'âge de 82 ans. Comme il était sourd, peu de promeneurs ont eu l'occasion de bavarder avec lui, mais chacun admirait son magnifique pigeonnier (ici en 2007), l'un des derniers à Uccle.

1987 2012



Abonnement : 10 € / an

Compte : 068-2075494-12

Votre soutien est notre principale ressource. Merci d'avance.
(Un bulletin de virement est joint si vous n'êtes pas en règle d'abonnement)

Le Kauwberg sur : www.kauwberg.be

KAUWBERG INFO
Publication trimestrielle de
SOS Kauwberg - Uccle Natura asbl
Siège social : rue Geleytsbeek, 29 - 1180 Uccle

Secrétariat de rédaction
Marc DE BROUWER - Tél/fax: 02.374.60.34

Rédaction, Éditeur responsable :
Annick BERNARD - rue Geleytsbeek, 29
1180 BRUXELLES - Tél : 02/374.60.34
Kauwberg@skynet.be

Publié avec l'aide de l'Échevinat de la Culture de la commune d'Uccle



25 ans

KAUWBERG INFO

La Revue de la Nature à Uccle
Publication trimestrielle

N°86 - Automne 2012

Abonnement 10 €-
Cpte BE19 0682 0754 9412

Belgique-Belgie

P.P. - P.B.

1180 Bruxelles 18

BC30942

P801371

Destinataire :

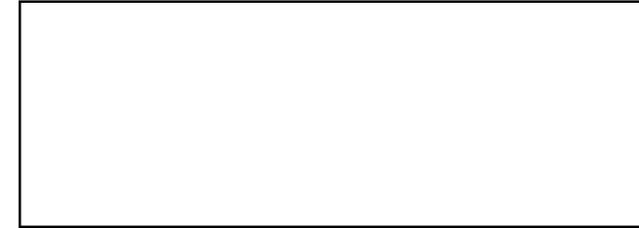


Illustration d'une prise en compte de la biodiversité dans les quartiers :
un champ fleuri au Homborch, une invitation aux pollinisateurs

EDITORIAL

Votons

Kauwberg et Nature !

Les élections communales sont toujours des moments de vie communale intense et l'occasion pour les associations de rappeler leur attachement à la protection de leur environnement et de la nature.

Suite à notre mémorandum qui a été publié dans le numéro d'été (KInfo 85), nous avons reçu de nombreuses réactions de candidats d'horizons divers, que nous avons synthétisées de notre mieux. Cette synthèse figure aux pages suivantes; l'ensemble des réponses intégrales figurera sur notre site internet.

SOS Kauwberg s'est formé en 1987, il y a donc 25 ans .
Pour célébrer cet événement, une soirée réservée aux membres et aux personnes invitées se tiendra le **3 novembre au Doyenné**.
Voyez le programme page 19, en fin de numéro

Editorial	P. 2
Un Plan Nature à Uccle	p. 3
Nouvelles du Geleytsbeek (deux bonnes, une mauvaise)	p. 5
Réponses au mémorandum 2012	P. 6
Une carte de la renouée du Japon	P. 16
Réflexions pour les candidats aux élections	P. 18
Agenda et Programme des 25 ans de SOS Kauwberg	P. 19

Pages centrales : Kauwberg et Avijl en 1969
Ci-contre : Jean Neukens dans son potager



AGENDA DU KAUBERG

Promenade mycologique au Kauwberg

Dimanche 14 octobre
de 14 h 30 à 16 h 30

Guide : Marc De Brouwer

Rendez-vous pour les différentes promenades :

devant le cimetière d'Uccle,
av de la chênaie 125 à Uccle)

Samedi 3 novembre 2012

25 ans de SOS Kauwberg - Uccle Natura

Lieu : Au Doyenné / Maison des Arts à Uccle

17 h 00 Brève **séance académique**
en présence des autorités locales et régionales

17 h 15 **L'état de la Nature à Uccle, projet de Plan Nature**
par Geoffroy Marinus,
conseiller en environnement de la commune d'Uccle

17 h 30 Conférence :
La mise en œuvre du réseau Natura 2000 à Uccle
et l'élaboration des plans de gestion
par Francis Radermaker,
conseiller nature, biodiversité au cabinet de la Ministre de l'Environnement

18 h : échanges avec la salle

18 h 30 Drink et discussion

Cette soirée est réservée aux membres et aux personnes invitées
Possibilité d'inscription nominative préalable par courriel à Kauwberg@skynet.be
ou par courrier à adresser rue Geleytsbeek, 29 à 1180 Uccle

RÉFLEXIONS POUR LES CANDIDATS AUX ÉLECTIONS

Nous ne citerons pas le nom de la candidate qui en réaction de notre courriel a répondu : « *Il n'y a pas que la faune et la flore qui sont à préserver lorsqu'on parle d'environnement L'insatisfaction qui se dégage de votre mémorandum me donne à penser que présenter d'autres candidats sur des listes électorales, vous permettrait d'évaluer l'adhésion ou non de nos 80.000 habitants à votre programme* »

Cette personne n'a visiblement pas compris que le rôle des membres du secteur associatif dans notre société est de rendre conscients les responsables politiques et de jouer le rôle de contradicteurs, pas d'enlever leur fonction d'élu. Nous l'invitions à lire les réflexions qui suivent et à prendre le temps de méditer sur l'avenir de notre société.

Les bio-sociologues (pour ne pas employer le terme écologistes ... en ces temps d'élections où il perd son sens scientifique) ont observé que les communautés végétales et animales qui présentaient le meilleur bilan de santé étaient celles présentant la plus grande diversité. Par ses gestes quotidiens, souvent inconscients, l'homme prend trop peu en compte cet aspect alors que c'est sa propre santé qui est directement

concernée. Une biodiversité plus ou moins élevée est donc un indice d'une plus ou moins bonne santé de la société humaine. Evidemment les effets d'un environnement sain ne sont pas immédiats, mais garantissent, espérons-le, la survie de la gent humaine. La Nature retrouvera sa place en Ville lorsque chaque citoyen aura compris son rôle dans la pyramide alimentaire. L'homme qui est au sommet de cette pyramide, selon certains biologistes peu optimistes, disparaîtra de la Terre après avoir fait s'effondrer la pyramide sur laquelle il prend appui. D'autres formes de vie prendront alors le relais, pensent-ils.

De notre côté, nous voulons mettre en évidence toutes les initiatives et toutes les mesures favorables à la biodiversité qui éviteront cette fin tragique.

Pour ces motifs, l'action de SOS Kauwberg - Uccle Natura garde tout son sens. Éducation et information resteront notre credo. ■

UN PLAN NATURE à UCCLE ?

Uccle prépare un plan nature – Aidez notre administration à le préparer.

On ne le dira jamais assez, les services de l'urbanisme et l'environnement de la commune d'Uccle ne manquent pas d'idées et d'initiatives qui sont le plus souvent suivies et soutenues par son échevin de tutelle(*). Ainsi l'administration a entrepris la réalisation d'un **plan nature à Uccle**.

Il va de soi que nous ne pouvons que soutenir et adhérer à ce projet qui répond à l'une des revendications de SOS Kauwberg – Uccle Natura (réitérée dans son mémorandum 2012, rédigé avant que cette information ne nous soit communiquée).

Comme tout plan, un plan Nature commence par la réalisation de l'état des lieux, ce à quoi travaille actuellement le service de l'environnement. Pour les aider, le milieu associatif a été mis à contribution car la Commune ne dispose pas d'inventaire de la faune et de la flore d'Uccle, à l'exception d'un inventaire des arbres plantés en voiries communales réalisé par le Service Vert. En dehors de cela ce sont les spécialistes comme Mar-

tin Tanghe et Jacqueline Sainte-noy-Simon pour la botanique, Daniel Geerinck pour la dendrologie, Pierre Piérart pour la mycologie, Robert Kekenbosch pour l'aranéologie, des membres d'Aves (de Wavrin, Joukoff, Petre, Van Hoof, etc.) pour l'ornithologie ou des membres d'associations tel que SOS Kauwberg (De Brouwer, Geerts, Wolf, etc.) qui ont réalisé de tels inventaires et les ont transmis à l'administration.

A côté de ces naturalistes, chaque ucclois amoureux de la nature a parfois réalisé des relevés personnels, dans son environnement proche qui peuvent enrichir la base de données de l'inventaire que réalise le service de l'environnement. Si vous disposez d'une telle liste vous pouvez aider à enrichir la base de données en la proposant au conseiller en environnement de la commune d'Uccle : Geoffroy Marinus (02 348 65 46 - environnement@uccle.be). ■

(*) Marc Cools a toujours permis à son administration de faire preuve d'initiative. Rappelez-vous le premier PCD réalisé par les architectes communaux, plein de promesses, mais qui n'a pas abouti pour des raisons externes. Il a aussi créé le service de l'environnement au sein de l'administration.

environnementales avec une attention particulière vers le public jeune.

26. Soutien et reconnaissance des associations de défense de l'environnement.

♦ *FDJ/Joëlle Maison* : Pour ce qui concerne le soutien aux associations environnementales, les subsides votés en fin d'année par le conseil communal comprennent notamment des subventions allouées à des associations de protection de la nature (les dossiers sont gérés par le service environnement avec un certain discernement, me semble-t-il), mais aussi de manière indirecte, notamment par l'acquisition par les écoles communales de parts dans les sociétés exploitant des éoliennes (Messidor, Homborch, Saint-Job), dans le cadre d'une action d'éducation plus globale à l'environnement

♦ *Ecolo/Groen* : L'enveloppe budgétaire allouée aux associations œuvrant pour la défense de l'environnement a été réduite au cours de cette mandature par la majorité MR-FDJ-PS. Nous souhaitons au

contraire renforcer le soutien financier et matériel à ces associations (cf. proposition n° 13 du chapitre Environnement de notre programme).

♦ *CdH/Céline Fremault* : Cette reconnaissance nous paraît fondamentale et la politique de subventionnements devra être discutée lors de l'élaboration du Plan Communal de Développement de la Nature qui se fera en étroite collaboration avec les associations de protection de l'environnement, les comités de quartiers, l'ACQU et les habitants.

Conclusions et remarques

♦ *Ecolo/Groen* : En conclusion, votre analyse et vos propositions sont tout à fait pertinentes. Nous souhaitons que les autorités communales renforcent le dialogue avec les associations comme la vôtre. Des solutions durables doivent se construire avec les citoyens et en lien avec la réalité locale.

UNE CARTE DE LA RENOUÉE DU JAPON

Les services environnement effectuent un travail discret dont les citoyens ne sont pas toujours conscients.

En voici un exemple : l'établissement d'un recensement des renouées du Japon, avec l'aide des habitants qui souhaitent contribuer et fournir des données supplémentaires.

Ci-contre, la carte telle qu'elle se présentait fin juillet 2012.

Chaque localisation est repérée d'une punaise bleue.

Connaissez-vous des lieux où se développe la renouée du Japon et qui ne sont pas répertoriés ?

Prenez contact avec le service environnement au 02/348.66.19 ou par courriel à environnement2@uccl.be

DEUX BONNES ET UNE MAUVAISE NOUVELLES POUR LE GELEYTSBEEK

1. Remise à ciel ouvert du Geleytsbeek près de la rue de l'Étoile.

Dans le cadre de la politique régionale du Maillage Bleu, l'IBGE a remis à ciel ouvert un tronçon du ruisseau entre la rue du Keyembemt et la rue du Melkriek. Ces travaux avaient un double objectif : rétablir la continuité du cours d'eau en surface, et diriger les sources du Geleytsbeek vers le ruisseau autant que possible. Souvent ces eaux claires rejoignent encore les eaux des égouts.

A cette occasion, la Région a réalisé un petit étang peu profond qui forme une zone inondable où le ruisseau pourra déborder en cas d'orage. Cela représente un mini bassin d'orage de 350 m³, ce qui n'est pas négligeable.

De tels aménagements qui vont dans le sens de ce que nous demandons avec l'ACQU dans le cadre de la lutte contre les inondations devraient être multipliés tout le long de nos cours d'eaux, entre autre le long de l'Ukkelbeek en amont du square des Héros.

2. Grave pollution du Geleytsbeek le long de la chaussée de Saint-Job entre le pont du chemin de fer et l'avenue de la Chênaie.

Des travaux au collecteur de la chaussée de Saint-Job sont réalisés depuis plusieurs mois afin d'en réparer les nombreuses fuites. L'intérieur du collecteur est remis à neuf, ce qui nécessite de travailler à sec et donc de détourner l'eau de l'égout via un gros tuyau. Mais qui a eu la mauvaise idée de déverser ces eaux dans le ruisseau plutôt que d'allonger le tuyau pour les verser plus loin dans le collecteur ? L'entreprise a-t-elle reçu une quelconque autorisation ? Renseignement pris, l'IBGE n'a pas donné l'autorisation et a fait arrêter le déversement, obligeant l'entreprise à prolonger le tuyau pour déverser plus loin. En attendant le lit du ruisseau a été recouvert de graviers et d'une boue noire tuant toute vie. Il y a quelques années, nous nous réjouissions du curage du lit du ruisseau réalisé par la Commune d'Uccle et qui avait permis le retour de la Bergeronnette des ruisseaux dans la vallée du Geleytsbeek.

Le hoche queue (nom populaire de l'oiseau) se nourrit des invertébrés qu'elle picore sur le lit des ruisseaux. Comme le ruisseau est sa terre nourricière, il est clair qu'elle a à nouveau disparu de ce tronçon et qu'un curage sera nécessaire pour rendre vie au ruisseau. Mais quel est l'imbécile qui travaille ainsi sans la moindre conscience des pollutions qu'il provoque ? Sera-t-il sanctionné ? SOS Kauwberg-Uccla Natura va se renseigner pour introduire une plainte en justice si cela peut être

utile et éviter que de telles bêtises, guidées par une recherche de la facilité et un manque de conscience de la fragilité de la Nature ne se reproduisent...

3. Création de noues le long de la chée de Saint-Job, non loin de la plaine du Bourdon annoncées par les services de l'Environnement et son échevin Marc Cools. Nous reviendrons ultérieurement sur ce projet pour lequel nous ne disposons pas encore de plus de précisions. ■

DE NOMBREUSES RÉPONSES POSITIVES À NOTRE MÉMORANDUM

Cette année électorale nous avons envoyé à tous les candidats des listes connues début de l'été, le texte du mémorandum que nous avons réalisé ce printemps, tout comme nous l'avions fait il y a 6 ans.

En 2006, nous avons reçu dès la fin août les réponses des différents partis présentant des candidats aux élections communales.

Cette fois, les retours ont été plus tardifs, il a même fallu relancer la machine début septembre !

Cela nous inquiète quant à l'attitude des partis politiques vis-à-vis des associations de citoyens.

Pourquoi les citoyens sont-ils déjà obligés d'envoyer un rappel à de potentiels conseillers communaux qui semblent déjà bien éloignés des revendications citoyennes ?

Ce manque de réactivité aux demandes des électeurs potentiels nous semble inquiétant de la part de ceux qui devront relayer nos demandes après avoir été élus.

Il nous semble important d'insister sur cet aspect. Heureusement, quelques candidats ont témoigné d'un certain intérêt à l'égard de la Nature à Uccle. Qu'ils en soient remerciés.

23. Réalisation d'un bulletin communal d'informations nature.

◆ *Ecolo/Groen* : Nous vous renvoyons au point 2 du chapitre « Démocratie-Gouvernance-Participation » de notre programme. Nous souhaitons rendre au journal mensuel *Le Wolvendael* - qui a une fâcheuse tendance à devenir un support de propagande de la majorité en place - son rôle d'outil d'information communale et culturelle. Pour ce faire, nous envisageons notamment d'y (ré)intégrer un compte-rendu du conseil communal ainsi qu'une page spécialement dédiée à l'Agenda 21 local. Nous souhaitons également l'ouvrir aux habitants (comités de quartiers, associations locales...).

◆ *MR/Marc Cools* : Le meilleur média est celui qui est lu. C'est pourquoi le *Wolvendael* reste, plutôt que créer un nouveau journal, le meilleur canal d'information. Même si une réflexion pour l'améliorer encore doit être menée. Une réédition allégée, actualisée et rendue plus didactique par la Commune du guide du jardin écologique permettrait de mettre un outil des plus utiles à la disposition de tous.

◆ *CdH/Céline Fremault* : Il est clair que le *Wolvendael* constitue un moyen de communication privilégié afin d'informer et de sensibiliser la population. C'est une opportunité pour donner la parole aux citoyens et donc aux associations de protection de l'environnement. Nous voulons pouvoir y aborder l'ensemble des thématiques fondamentales pour notre commune parmi lesquelles l'environnement auquel une page sera dédiée.

24. News communales "nature"

◆ *Ecolo/Groen* : *idem* réponse précédente
◆ *CdH/Céline Fremault* : Cela fait partie de notre conception de la démocratie, de l'échange de l'information entre la commune et sa population. Nous partageons ici le même objectif. L'échevin en charge de la protection de l'environnement doit pouvoir impulser ces news locales via le site de la commune.

25. Organisation de parcours annuel parcs, espaces verts, potagers, jardins... de la Commune.

◆ *FDJ/Joëlle Maison* : Trois fois oui à l'instauration d'une journée « richesses naturelles uccloises » à l'instar des journées du patrimoine ou des journées consacrées à l'art. Il est important de sensibiliser les nouveaux citoyens, mais aussi les gens déjà établis à Uccle, qui trop souvent ignorent les recoins cachés que recèle notre commune

◆ *Ecolo/Groen* : Ceci se retrouve dans le point 8 du chapitre Environnement de notre programme.

◆ *MR/Marc Cools* : Une journée des potagers pourrait s'envisager. A voir si un thème plus général ne devrait pas être retenu pour une journée de promotion de la nature à Uccle. La sensibilisation notamment des nouveaux habitants pourrait effectivement se faire par la multiplication de parcours découverte de la nature dans notre si belle commune.

◆ *CdH/Céline Fremault* : Nous voulons mettre en place des opérations de sensibilisation envers la population de notre commune comme, par exemple, lors de la « Journée respect de la nature » décliner autour de plusieurs thématiques

tifs et quantitatifs afin de pouvoir l'évaluer et en améliorer l'efficacité.

19. Information régulière du public des résultats et des actions entreprises ou des projets en cours

♦ *CdH/Céline Fremault* : Nous voulons sensibiliser régulièrement les habitants à la protection de l'environnement, notamment en développant une politique éducative vis-à-vis des publics jeunes qui ont un effet d'exemplarité sur leurs aînés (écoles, mouvements de jeunesse, etc.) et instaurer une journée « respect de la nature » à Uccle lors de la journée mondiale de l'environnement.

V Éducation et Formation à la préservation de la nature

20. Éveil de la jeunesse via les écoles et lycées.

♦ *FDF/Joëlle Maison* : Concernant l'éveil de la jeunesse, et outre les actions déjà engrangées (« l'Ecole, l'Energie et moi » depuis 4 ans dans 4 écoles, projet très important – modification radicale du cahier des charges des cantines scolaires qui a mené à un retour à une alimentation saine, de saison, à un meilleur équilibre, au Bio à l'école, au potage ayant remplacé les collations pour tous les élèves de maternelle, ...), les directions d'écoles communales sont extrêmement sensibles à la protection de l'environnement et énormément d'initiatives émanent du corps enseignant. Conformément à ce dont nous avons discuté, il serait toutefois intéressant de modifier la politique des « classes de dépaysement » pour privilégier les « journées vertes de découverte de la commune » qui seraient moins chères pour les parents, plus écolo-

giques question transport, et permettraient de valoriser notre patrimoine auprès des élèves mais aussi de leurs parents, par effet de contagion

♦ *MR/Marc Cools* : L'éducation et la formation c'est essentiel. C'est vrai aussi pour la préservation de la nature. Une action accrue de la commune dans le domaine peut s'envisager. Uccle est d'ailleurs une commune pionnière en la matière vu qu'elle a été une des toutes premières et reste active dans le domaine de la promotion du compostage. Ce qu'elle a fait dans ce secteur pourrait être étendu dans d'autres.

♦ *CdH/Céline Fremault* : Nous voulons sensibiliser régulièrement les habitants à la protection de l'environnement, notamment en développant une politique éducative vis-à-vis des publics jeunes qui ont un effet d'exemplarité sur leurs aînés (écoles, mouvements de jeunesse, etc.) et instaurer une journée « respect de la nature » à Uccle lors de la journée mondiale de l'environnement.

21. Promotion de l'ErE, Éducation relative à l'Environnement

♦ *Ecolo/Groen* : Nous rejoignons pleinement votre point de vue. La formation du corps enseignant permettra la diffusion de l'éducation relative à l'environnement.

22. Formation des acteurs impliqués dans la préservation de la nature

♦ *Ecolo/Groen* : Idem pour tous les intervenants communaux.

VI Information et participation du public

Notre mémorandum a été accueilli d'une manière positive par les partis qui ont répondu. Dans le but d'enrichir la réflexion des partis et des candidats, nous avançons des revendications précises et réfléchies tant pour améliorer la qualité de notre environnement naturel que pour accroître (ou sauvegarder) la qualité biologique de notre milieu de vie.

Afin d'illustrer et d'explicitier in situ le contenu de notre mémorandum, nous avons invité les candidats aux élections communales à une visite du Kawberg le dimanche 16 septembre. Nous avons reçu de nombreuses réponses à cette invitation; ce sont surtout des candidats « nouveaux » qui se sont manifestés.

Toutes les listes connues au mois

d'août nous ont transmis leurs remarques et réactions. Vous les trouverez aux pages suivantes.

Nous présentons les réponses en regard de chacune des six thématiques et des vingt-six points de notre mémorandum.

Lorsque les candidats n'ont pas répondu point par point, nous avons fait de notre mieux pour replacer leur texte en regard de nos différentes revendications.

L'ordre des réponses correspond à la numérotation officielle des listes.

L'ensemble des réponses, dans leur format d'origine, sont publiées sur notre site : www.kawberg.be.

Bonne lecture

Au moment du bouclage de ce numéro, voici les candidats qui ont réagi à notre courriel. Ils ont répondu soit à chaque point de notre mémorandum (m), soit de manière globale (g), soit en manifestant de l'intérêt pour une visite du Kawberg (v), :

MR : Marc COOLS (m), Jacques MARTROYE DE JOLY (g), Michel BRUYLANT (v), François BURNIAUX (v), Patrick ZYGAS (v), Jonathan BIERMANN (v), Safia HOUSNI (v), Sophie FRANCOIS (g)

FDF : Georges BLAU-TURNER (v), Béatrice FRAITEUR (v),

PS : Benjamin CADRANEL (v), Michel LIPPENS (v), Viviane LAMBERT (v),

Ecolo/Groen : Luc DE WILDE (v), Pierre DESMET (g), Thérèse VERTENEUIL (g), LAURENCE VANDEPUTTE (g), Gregory DUNHAM (v), Serge MINET (v), Thierry SNOY (v), Thibaud WYNGAARD (v),

CdH : Evelyne DEBAUVE pour Céline FREMAULT (m), DANIEL HUBLET (g)

I Préservation de la nature et de la biodiversité

◆ *PS/Claudine VERSTRAETEN* : Certains points abordés parle memorandum se retrouvent au cœur des préoccupations du PS dans son programme communal et il va de soi qu'il sera attentif à leur défense, quel que soit le rôle qu'il sera amené à jouer au sein du Conseil communal et/ou du Collège échevinal.

Il s'agit en particulier de la mise en œuvre de l'Agenda 21 local et de l'amélioration de l'information et de la participation des citoyens autour des enjeux relatifs à la conservation de la nature.

1. Réalisation du maillage vert.

◆ *Ecolo/Groen* : Le maillage vert : est une notion de base du maintien de la biodiversité. Le cadastre proposé par inventaire (vert et bleu) prévu dans le schéma directeur de l'Agenda 21 doit être réalisé.

◆ *MR/Marc Cools* : Tant le maillage vert que le maillage bleu sont des objectifs du MR. Dans ce cadre je soutiens l'acquisition par la Commune du Broek. L'ensemble des points du manifeste de SOS Kawwberg repris dans son chapitre sur la préservation de la nature et de la biodiversité rencontrent les objectifs fixés par le MR dans son programme de gestion de la nature à Uccle. Parmi les plans de gestion à mettre en œuvre doit pour moi également figurer un plan de gestion du Kawwberg.

◆ *CdH/Céline Fremault* : Le cdH a parmi ses objectifs la pleine réalisation du maillage vert à Uccle. Celui-ci rassemble deux priorités fondamentales à nos yeux : la protection de la biodiversité en milieu urbain et l'aménagement des espaces

verts afin d'offrir des lieux de vie sains à la population.

2. Mise en œuvre et suivi des zones Natura 2000.

◆ *FDF/Joëlle Maison* : D'une manière générale, nous sommes favorables à toute initiative encourageant la communication et l'information. Nous pouvons donc vous suivre pour améliorer la communication relative au maillage vert, à l'élaboration d'une carte spécifique, à une meilleure information relative aux zones Natura 2000, aux plans de gestion des cimezières du Dieweg et du Verrewinkel, à l'envoi pour ceux qui s'y inscrivent d'une « newsletter communale Nature »,...

◆ *Ecolo/Groen* : La Commune doit soutenir l'administration régionale pour que les plans de gestion des zones spéciales de conservation se réalisent au plus vite en suivant la voie légale.

A travers les différents moyens d'action et de communication dont elle dispose, la Commune doit promouvoir l'éducation à la Nature et l'information sur l'importance de la biodiversité. Pour manifester cette priorité politique, nous proposons de confier cette mission à un « échevin de l'Environnement et de la Préservation de la Nature ».

◆ *CdH/Céline Fremault* : Nous nous positionnons dans la continuité de l'Ordonnance Nature que le groupe cdH au Parlement bruxellois a voté en janvier dernier. Nous voulons une politique de valorisation des zones Natura 2000 et donc, l'information, la sensibilisation des citoyens et la publicité des enquêtes publi-

15. Préservation des intérieurs d'îlots.

◆ *Ecolo/Groen* : Tout espace naturel a son rôle à jouer dans le maintien de la biodiversité. Cf. réponses 2 et 3.

◆ *CdH/Céline Fremault* : Comme vous le rappelez, les intérieurs d'îlots représentent 40% des espaces verts bruxellois. Nous voulons nous doter d'un véritable plan de progrès pour la nature et la biodiversité. Le cdH a d'ailleurs été à l'initiative d'une résolution du Conseil communal en la matière.

16. Mesure urbanistique favorable à l'avi-faune.

◆ *Ecolo/Groen* : Notre programme prévoit également de multiplier les nichoirs (cf. mesures n°19 de notre chapitre Environnement et n°17 de notre chapitre Urbanisme).

◆ *CdH/Céline Fremault* : Nous partageons l'objectif d'instaurer une charte « qualité nature » aux demandeurs de permis d'urbanisme. La commune doit effectivement ici montrer l'exemple et jouer un rôle plus pédagogique.

17. Protection et soutien à la conservation et à la gestion des zones vertes du PRAS/PRD.

◆ *Ecolo/Groen* : Votre proposition ne se trouve pas dans notre programme communal. Nous vous rejoignons sur l'opportunité de créer un « code communal de la nature ».

◆ *CdH/Céline Fremault* : Pour le cdH, en ce qui concerne cette protection, ne peuvent être autorisés que les actes et travaux strictement nécessaires à l'affectation de ces zones ou directement complémentaires à leur fonction sociale et envi-

ronnementale sans que puisse être mise en cause leur unité ou leur valeur biologique.

IV Agenda 21 -Action et développement

18. Réalisation d'un plan communal de développement de la nature (PCDN), à l'instar de certaines communes wallonnes.

◆ *Ecolo/Groen* : Nous le disons en préambule à nos réponses, l'élaboration du PCDN est la pierre angulaire d'une nouvelle politique de défense de la nature à Uccle.

◆ *MR/Marc Cools* : Le MR et moi-même sommes favorables à l'élaboration d'un Plan Communal de Développement de la Nature (PCDN). Sur ma proposition, le Collège des Bourgmestre et Echevins, en application de l'Agenda Local 21, a déjà décidé depuis plusieurs mois l'élaboration d'un tel plan et le service de l'environnement est attelé actuellement à la première phase de celui-ci qui est un état des lieux de la nature à Uccle.

◆ *CdH/Céline Fremault* : Comme signalé plus haut, nous voulons qu'Uccle se dote d'un véritable plan de progrès pour la nature et la biodiversité, établi avec les habitants, les associations de protection de l'environnement et les comités de quartier. Ce plan doit fixer des objectifs et des indicateurs de suivi afin de permettre une évaluation et une adaptation régulière selon les besoins. Etant donné le désengagement progressif de la Région de Bruxelles-Capitale dans le financement de l'agenda 21, nous souhaitons la pérennisation de celui-ci via une prise en charge complète par la Commune et le développement d'indicateurs qualita-

que d'entretien des égouts. C'est sur ces points, sur l'harmonisation de la répartition des compétences entre communes et région et dans le cadre défini par le Plan pluie et le nouveau PGE régional que nous voulons agir. Nous avons inscrit dans notre programme la mise en place d'un plan ciblé « Gestion des risques naturels ».

13. Maillage bleu

◆ *Ecolo/Groen* : La réhabilitation à ciel ouvert du Geleytsbeek est le point 42 du chapitre Environnement de notre programme.

◆ *CdH/Céline Fremault* : Notre volonté est de réaliser les objectifs du maillage bleu de Bruxelles-environnement et de notre agenda 21. Nous voulons aussi valoriser les cours d'eau qui traversent notre commune. Par ailleurs, nous partageons votre point de vue concernant le vouëtement parcellaire du Geleytsbeek.

◆ *PS/Claudine VERSTRAETEN* : La lutte contre les inondations constitue une autre priorité du programme du PS. La construction de bassins d'orage ne résoudra sans doute pas tous les problèmes mais elle est indispensable de même que la modernisation et l'extension de notre réseau d'égouttage. Ici aussi, la collaboration avec les autres entités compétentes, régionales et intercommunales est essentielle.

14. Rationalisation du secteur de l'eau

◆ *Ecolo/Groen* : Votre proposition n'est pas incluse dans notre programme communal mais est intéressante. La coordination des divers intervenants en matière de gestion de l'eau doit être améliorée, soit autour d'un acteur unique, soit dans

le cadre de ce qui pourrait s'appeler des « contrats de bassin versant ».

◆ *MR/Marc Cools* : Pour la rationalisation du secteur de l'eau, nous croyons illusoire qu'il y ait un acteur unique et peut-être même pas souhaitable. Outre les acteurs cités par SOS Kauwberg (Hydrobru, Vivaqua et la Commune d'Uccle), il y a également la Région de Bruxelles-Capitale et l'IBGE. Sans compter l'Administration régionale de l'Urbanisme (AATL) qui a souvent une grande influence sur les décisions prises. Il y a aussi des propriétaires qui doivent marquer leur accord pour la création de plans d'eau ou la réhabilitation de ruisseaux à travers leur terrain. Ce que propose le programme du MR c'est qu'il y ait « une coordination de l'action de l'ensemble des entités ayant un lien avec le patrimoine bleu et vert ». Cette coordination devra inclure aussi étonnant que cela puisse paraître la province de Brabant flamand vu que celle-ci est responsable de la gestion du Verrewinkelbeek-Linkebeek. A noter que lorsque la Commune a proposé à l'IBGE de reprendre la gestion complète du Geleytsbeek, celui-ci a refusé. Alors que cela aurait permis une gestion unique de ce ruisseau.

◆ *CdH/Céline Fremault* : Le cdH s'est prononcé à de multiples reprises pour une harmonisation des compétences dans le secteur de l'eau. Nous voulons ramener ces compétences vers la commune et une rationalisation de l'activité des intercommunales dans le secteur de l'eau. Parallèlement, nous voulons réaliser une sensibilisation efficace des citoyens quant aux économies d'eau.

III Urbanisme et gestion du territoire

ques font partie intégrante de notre programme.

3. Acquisition patrimoniale de zones vertes.

◆ *FDF/Joëlle Maison* : Nous sommes favorables à l'achat du Broek

◆ *Ecolo/Groen* : Une partie du budget peut y être consacrée : 0,1 % par exemple. Une analyse des leviers financiers doit être menée en concertation avec les autres niveaux de pouvoir (par ex. avantages fiscaux ou réduction de droits de succession en cas de donation d'espaces verts à la Commune).

◆ *CdH/Céline Fremault* : Le cdH veut une politique d'acquisition des zones vertes qui soit rationnelle et efficace en fonction des moyens financiers et de l'ensemble des acteurs concernés par les différents dossiers. Ceci doit faire l'objet d'un point spécial dans l'accord de la future majorité.

4. Plans de gestion écologique des cimetières du Dieweg et du Verrewinkel.

◆ *Ecolo/Groen* : Ces plans sont effectivement trop peu connus de la population, et la diffusion de l'information auprès des habitants et du corps professoral est un bon exemple de vulgarisation de l'ErE.

◆ *CdH/Céline Fremault* : Nous voulons une vraie gestion intégrée en étroite collaboration avec l'IBGE. Une évaluation et une adaptation en fonction de ces contacts ciblés nous paraissent essentielles. Nous voulons également apporter une attention particulière aux pelouses des « parcelles des étoiles ». N'oublions pas le rôle premier d'un cimetière : un lieu de recueillement qui se doit d'être

propre, entretenu et accueillant pour les familles.

5. Un plan de gestion pour le vallon du cimetière du Verrewinkel.

◆ *Ecolo/Groen* : Ceci est le point 10 de notre programme « Environnement ».

◆ *CdH/Céline Fremault* : Comme nous l'avons signalé plus haut, nous voulons une politique de valorisation des zones Natura 2000 en collaboration étroite avec l'IBGE.

6. Préservation des potagers.

◆ *Ecolo/Groen* : Les essais de culture potagère en ville dans les pays anglo-saxons donnent d'incroyables résultats qui dépassent de loin la « verdurisation » d'une métropole.

Les potagers collectifs sont un lieu de ressourcement, de pédagogie et de création de liens sociaux interculturels et intergénérationnels. Ces pratiques doivent être soutenues et développées.

◆ *CdH/Céline Fremault* : Le cdH veut développer les zones potagères pour ses fonctions sociales et d'alimentation saine en harmonie avec les objectifs de l'agenda 21. Nous voulons également développer les parcelles de potager « à louer » dans les parcs publics, notamment en faveur des écoles uccloises, et lancer une expérience pilote de « compost de quartier ». Les potagers du Plateau Avijl doivent être préservés.

◆ *PS/Claudine VERSTRAETEN* : La préservation et le développement de potagers ou d'autres initiatives comme l'installation de ruches devraient être encouragées. Il est à cet égard impératif d'optimiser les collaborations avec la Région bruxelloise où des aides spécifiques

pour le développement de tels projets sont disponibles.

7. Préservation des talus, des sentiers et des derniers bocages.

◆ *FDF/Joëlle Maison* : La préservation des talus, sentiers et leur non-élargissement afin de permettre la circulation des espèces végétales et animales, lorsque c'est possible, bien sûr...quant à l'assistance donnée aux propriétaires pour établir un « plan de gestion », le service environnement de la commune demeure à la disposition des citoyens pour les assister dans ce genre de demandes. Une meilleure information sur ce type de service (point 1) est envisageable, mais nous ne pourrions naturellement les contraindre à adopter de tels plans

◆ *Ecolo/Groen* : Les sentiers doivent être praticables par les piétons, les cyclistes et les personnes à mobilité réduite, mais le revêtement de sol doit être compatible avec le concept de « maillage vert ». Au-delà des conseils prodigués par l'administration, un Règlement communal d'urbanisme pourrait réglementer ces types d'aménagement et leur gestion.

◆ *CdH/Céline Fremault* : La fonction « biodiversité » des talus, sentiers et bocages sera systématiquement prise en compte. Le cdH veut intégrer cette dimension de manière transversale dans tous les projets locaux d'aménagement du territoire et dans toutes les politiques communales.

◆ *PS/Claudine VERSTRAETEN* : En ce qui concerne plus généralement la préservation de la biodiversité et du maillage vert, il est souhaitable d'organiser une

collaboration structurelle avec Bruxelles-Environnement. La commune peut être un relais constructif mais elle ne doit pas se substituer à l'organisme régional compétent. L'acquisition foncière des parcelles ne peut être envisagée qu'après une analyse fine coûts-bénéfices car il ne faudrait pas gaspiller des moyens publics déjà trop rares lorsque l'imposition de règles impératives peut suffire à atteindre les objectifs visés.

8. Mesure à l'encontre des plantes invasives.

◆ *Ecolo/Groen* : La formation de l'ensemble des agents communaux est le garant d'une prise de conscience à tous les échelons de l'administration.

◆ *CdH/Céline Fremault* : La lutte contre toute espèce invasive doit être une priorité du département environnemental. Complémentairement au service vert de la commune, une sensibilisation et une meilleure information (via les associations, les comités de quartier et les écoles) des propriétaires de terrains privés doivent être opérées.

9. Pesticides et lieux publics

◆ *Ecolo/Groen* : Les règles régionales fixées par l'Ordonnance Nature doivent être respectées, tant par l'administration communale que par les habitants. Pour cela, la Commune doit mener des actions d'information, de formation et, si nécessaire, de poursuite des infractions.

◆ *CdH/Céline Fremault* : Nous visons l'objectif « Commune sans pesticide ». Etant donné les dangers des pesticides sur la santé des jeunes enfants et des enfants à naître, nous voulons sensibiliser les particuliers à ne pas utiliser de

le long de la chaussée de Saint Job, dans le cadre d'un appel à projet de J'IBGE (Bruxelles Environnement). Bien que les noues et le maillage bleu ne soient pas en tant que tels du ressort d'HYDROBRU, le personnel des différents acteurs du secteur de l'eau s'intéresse mutuellement aux activités des autres, bien conscients que la réponse à apporter à ce type de problème est transdisciplinaire et ne se "cloisonne" pas aux domaines d'interventions classiques de chacun.

En ce qui concerne la gestion des sources se retrouvant dans les égouts, je peux, là aussi, vous assurer que lorsque le personnel chargé de dresser l'état des lieux des égouts détecte un filet d'eau claire continu (par temps sec) dans les canalisations, il recherche - dans la mesure du possible - son origine et prend contact avec les services communaux et/ou l'IBGE afin d'envisager des solutions pour ramener ces eaux en surface ou à tout le moins dans des ouvrages distincts des égouts. Il s'agit ici tant de réduire l'impact néfaste de ces sources dans la saturation des égouts lors de fortes pluies que de reconstituer le maillage bleu et un certain biotope préexistants à "urbanisation des lieux.

Si la législature communale qui s'achève n'a pas permis d'enregistrer des concrétisations emblématiques majeures, achevées et fonctionnelles en matière de gestion pérenne des problématiques hydrauliques au sein de notre commune, je peux vous certifier que tant la Commune que les opérateurs institutionnels du secteur de l'eau ont dépassé le simple stade de la conscientisation. De grands projets ont été initiés, dont certains déjà en cours de réalisation, et des dialogues et collaborations structurelles plus efficaces (mais, certes, encore perfectibles) ont été mis sur pied entre les différents intervenants. Aussi, en tant que candidat au scrutin d'octobre, je vous confirme par la présente mon plein engagement à veiller à la poursuite de cette dynamique et à l'aboutissement des projets et chantiers lancés ces dernières années.

12. Mesures préventives aux inondations.

◆ *Ecolo/Groen* : Le chapitre de notre programme consacré à la problématique de l'eau reprend la plupart de vos propositions. Des mesures drastiques doivent être prises pour diminuer, ou à tout le moins retarder, le rejet des eaux pluviales à l'égout, non seulement dans les zones touchées par les inondations mais aussi -et surtout- dans les zones en amont des vallées. Dans les vallées, les éventuels nouveaux projets de construction ne devraient être envisagés que s'ils consistent en de véritables « écoquartiers », en particulier sur le plan de la gestion de l'eau : préservation des zones humides ou inondables, gestion des eaux in situ, pas d'atteinte à la nappe phréatique et aux cours d'eau souterrains, etc.

◆ *MR/Marc Cools* : Lutter contre les inondations nécessite des mesures comme un renvoi maximum des eaux d'écoulement vers les rivières existantes, l'encouragement à l'infiltration des eaux, la création de fossés drainants, des conditions hydrologiques très strictes pour les nouvelles constructions ... Cette lutte nécessite aussi impérativement, et SOS Kawberg n'y fait pas allusion, la création de bassins d'orage. L'intercommunale Hydrobru a répondu à la demande de la commune en programmant la construction de quatre bassins. Le premier des quatre est en cours de construction en-dessous de la place de St-Job.

◆ *CdH/Céline Fremault* : Nous devons tendre vers une diminution de l'imperméabilisation des sols (fossés, revêtements, etc.) et rénover le réseau d'égouttage. Un autre problème est le man-

nant les mesures préventives aux inondations et le maillage bleu.

celui lié à l'eau, je limiterai ma réaction aux problématiques qui y sont liées et dont vous avez pertinemment bien cerné les enjeux.

◆ *PS/Claudine VERSTRAETEN* : Les projets urbanistiques devront veiller à préserver la perméabilité des sols mais il ne saurait être question d'un quelconque moratoire généralisé sur les constructions. Nous pensons au contraire que chaque projet doit être envisagé au cas par cas et qu'il appartient aux autorités publiques de réaliser les arbitrages nécessaires entre la préservation des zones verdurisées et les besoins de la commune en terme d'équipements publics (crèches, écoles,...) et de logements. Lorsque les projets sont bien conçus, ils peuvent aboutir non seulement à améliorer la qualité de l'environnement mais également son accessibilité au bénéfice de la population.

◆ *Jacques Martroye de Joly* : Le domaine que - de par mes actuelles fonctions politiques - je maîtrise le mieux étant celui lié à l'eau, je limiterai ma réaction aux problématiques qui y sont liées et dont vous avez pertinemment bien cerné les enjeux.

Les 5 projets de bassins d'orage initiés par HYDROBRU sur la seule commune d'Uccle au cours de la présente législature ne constituent certes pas une assurance absolue contre les risques d'inondations futures. Il est néanmoins important de souligner que les capacités de stockages sur le territoire de notre commune passeront ainsi d'à peine 560 m3 aujourd'hui à plus de 25.000 m3 endéans les 5 ans, répartis aux endroits les plus stratégiques.

Vu l'imperméabilisation accrue enregistrée ces dernières décennies, ces ouvrages constituent un impératif de gestion de l'espace public et de protection des biens et des personnes à

l'échelle de la Commune. Mais cela ne suffira pas à nous prémunir totalement des épisodes orageux tels que ceux enregistrés au cours du mois d'août 2011. D'autres pistes, complémentaires, doivent être poursuivies. J'insiste ici sur le terme "complémentaires" car, même si de l'extérieur les intervenants du secteur de l'eau peuvent être perçus comme trop nombreux et aux compétences floues ou imbriquées, je peux vous assurer que d'importants efforts de coordinations ont été réalisés ces dernières années et des collaborations plus systématiques et plus efficaces ont été établies sur des problématiques ciblées.

Ainsi, dans le cadre du programme d'égouttage de la zone du Verrewinkelbeek, qui a pour objectif de collecter sur cette zone toutes les eaux usées actuellement rejetées telles quelles dans la nature afin de les amener à la Station d'épuration Sud (à Forest), une réflexion a été menée en vue d'inciter les riverains concernés à continuer à utiliser leur puit perdu existant pour y dévier les eaux de pluies récoltées sur les toitures.

Cette incitation a pris la forme d'une prime communale à l'infiltration adoptée par le Conseil Communal en mars 2012 (et à laquelle peuvent également prétendre les ménages ucclois rencontrant les conditions d'octroi mais n'habitant pas la zone du Verrewinkelbeek). Par cette action, ainsi que par l'octroi de prime à la rénovation ou à la remise en service d'une citerne d'eau de pluie ou encore à l'installation d'une toiture ou d'une paroi à couverture végétale, la Commune entend réduire les volumes d'eau s'engouffrant dans le réseau d'égout d'HYDROBRU en cas de fortes pluies et ainsi réduire les risques (ou l'importance) d'inondations en bas de vallée ou sur des zones de ressac dans certaines rues en pente.

Autre illustration de collaboration: le Directeur Général d'HYDROBRU a rejoint volontairement le groupe de pilotage du projet-test de noue initié au printemps par la commune

pesticides et donner des conseils de prévention notamment via la Cellule régionale d'intervention en pollution intérieure (Cripri).

10. Gestion différenciée des espaces publics et maintien des espèces indigènes et sauvages.

◆ *Ecolo/Groen* : Il faut arrêter la plantation d'espèces exogènes et généraliser le fauchage tardif. La mise en place de ce type de gestion passe par la formation du personnel communal et l'information des habitants. Cf. réponses 2 et 8

◆ *CdH/Céline Fremault* : Nous voulons que la dimension « biodiversité » soit transversale aux politiques locales. Dès lors, nous devons prendre en compte ces méthodes de gestion de l'environnement.

11. Gestion des arbres d'alignement en voirie et abattages privés.

◆ *Ecolo/Groen* : Le respect de la période de nidification est crucial pour le maintien des espèces. Nous abordons cette question dans notre programme. Vous allez plus loin dans vos conseils pour le choix du type de réseau racinaire et nous ne pouvons qu'abonder dans votre sens.

◆ *CdH/Céline Fremault* : Nous voulons une diversification des essences pour mieux faire face au milieu urbain et aux changements climatiques. Nous respectons bien entendu l'ordonnance Nature quant aux abattages pendant les périodes de nidification. La gestion des arbres doit prioritairement tenir compte de la sécurité des personnes et des passants.

◆ *CdH/Céline Fremault* : Nous voulons que la dimension « biodiversité » soit transversale aux politiques locales. Dès lors, nous devons prendre en compte ces

méthodes de gestion de l'environnement.

◆ *PS/Claudine VERSTRAETEN* : La question des arbres en voirie est aujourd'hui sensible sur l'ensemble du territoire régional. La commune peut jouer le rôle prépondérant de relais entre les habitants, les associations et les différents organismes régionaux concernés (Bruxelles-Environnement, - Bruxelles - Mobilité et, le cas échéant, la STIB). En cette matière, la pédagogie et la bonne fois des acteurs concernés sont essentielles. La bonne vie des essences d'arbre en milieu urbain passe par une bonne compréhension des enjeux en présence (sûreté des voiries, santé des arbres, aménagements de qualité pour les usagers doux - cyclistes, piétons,...- et les transports publics.

II Gestion de l'eau

◆ *FDF/Joëlle Maison* : Dans notre programme, nous prévoyons notamment de relier l'évacuation des eaux pluviales aux ruisseaux et cours d'eau naturels et de remettre en valeur les puits publics présents sur la commune, de favoriser les trottoirs et parking « poreux » : enlever le béton là où c'est possible en vue de rendre les sols plus perméables en utilisant le système du treillis, de favoriser la collecte des déchets verts par quartiers afin de créer des composts de quartier, de poursuivre la mise en place des maillages bleus et verts

◆ *MR/Marc Cools* : Nous partageons aussi les propositions (bien souvent issues de l'Agenda 21) émises dans le chapitre consacré à la gestion de l'eau et concer-

